Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Recu en préfecture le 23/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID: 038-200030658-20231016-2023\_152-DE

## Communauté de Communes du Trieves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél.: 04.76.34.11.22 - Fax: 04.76.34.13.37 - Courriel: accueil@cdctrieves.fr

2023/152 JA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice: 41

Date de Convocation: 10 octobre 2023

Présents: Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier Pouvoirs: Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,

Votants: 38 Pour:

## OBJET: AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MENS 38710 – LOT 2 : GROS ŒUVRE

Par délibération du 17 octobre 2022, le lot N°02 Gros œuvre a été attribué à l'entreprise MI SATRA pour un montant initial de 374 726.72 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise MI SATRA pour les travaux supplémentaires suivants :

- Mouvements financiers dues au déplacement de la cage d'ascenseur.
- Complément maintient escalier métallique suite aux plans d'atelier de chantier.
- Mouvements financiers dues à des changements de prestations.

Le montant de cet avenant s'élève à 14 458.15 € HT représentant une augmentation de 3, 86% par rapport au marché initial.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la passation d'un avenant avec l'entreprise MI SATRA tel que défini cidessus.
- AUTORISE le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 25/02 et de sa publication le 23/10/23